

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
BUDGET



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

GUIDE ET CANEVAS DE PRODUCTION DU BUDGET CITOYEN DE L'ETAT

octobre 2017

GUIDE

SOMMAIRE

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE : GÉNÉRALITÉS SUR LE BUDGET CITOYEN	8
I.1. Définition et objectifs du budget citoyen.....	8
I.1.1. Définition du budget citoyen.....	8
I. 1.2. Objectifs du budget citoyen	8
I.2. Dispositif institutionnel de l'élaboration du budget citoyen.....	9
DEUXIÈME PARTIE : LES ETAPES D'ÉLABORATION DU BUDGET CITOYEN.....	10
II.1. La phase préparatoire.....	10
II.1.1. Activités préliminaires au sein de la structure de coordination (DGB).....	10
II.1.2. Collecte des informations	10
II.2. La phase technique.....	11
II.2.2. Principales étapes	11
II.3. La phase de validation.....	11
II.4. La phase de finalisation et de publication.....	12
Annexes	13
1. Calendrier d'élaboration du budget citoyen.....	13
2. Canevas de collectes des informations	Erreur ! Signet non défini.
DEUXIEME PARTIE :.....	19
CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT,.....	19
EXERCICE N ET PRIORITES	19
TROISIEME PARTIE :.....	23
PRESENTATION DU BUDGET DE L'ANNEE N	23
QUATRIEME PARTIE :	26
QUELQUES EXEMPLES D'INSCRIPTIONS SPECIFIQUES AU TITRE DE L'ANNEE N.....	26
Faire ressortir :.....	27
-les mesures et actions prévues pour une mobilisation optimale des ressources ;.....	27
-les mesures et actions prévues pour une meilleure exécution des dépenses.....	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	: Assemblée Nationale
ANPTIC	: Agence Nationale de Promotion des TIC
CIFOEB	: Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget
DGAIE	: Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipeement de l'Etat
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCMEF	: Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGDT	: Direction Générale du Développement Territoriale
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPB	: Direction de la Programmation Budgétaire
IBP	: International Budget Partnership
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
OSC	: Organisation de la Société Civile
PM	: Premier Ministère
PRES	: Présidence
SG	: Secrétariat Général
TDR	: Termes de Référence

INTRODUCTION

La Loi N° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso dispose en son article 2 que « ... *Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques* ».

Ainsi, la mise en œuvre du budget de l'Etat devrait intéresser les contribuables et l'ensemble des citoyens qui doivent s'assurer de la bonne gestion des fonds publics et exercer leur rôle de contrôle citoyen de l'action gouvernementale. Pour ce faire, le gouvernement devrait rendre compte aux citoyens de la gestion des deniers publics. Cela passe par la mise à disposition des citoyens des données et informations budgétaires dans des formes accessibles.

Dans cette optique, plusieurs initiatives interviennent dans l'évaluation de l'accessibilité du public à l'information budgétaire au Burkina Faso, dont l'International Budget Partnership (IBP) qui préconise l'élaboration et la diffusion du budget citoyen. C'est ainsi que depuis 2014, le budget citoyen est élaboré dans notre pays pour permettre à tout citoyen de pouvoir faire une lecture de la loi de finances adoptée chaque année par le Parlement.

Cependant, des insuffisances ont été relevées dans le processus d'élaboration ainsi que le contenu des budgets citoyens dans notre pays. Lesdits documents ne permettraient pas une bonne appropriation du budget par les populations.

Pour pallier ces insuffisances, il a été réalisé avec l'appui financier du Projet « **Gouvernance Economique et Participation Citoyenne** » de la Banque Mondiale, une série d'activités devant permettre de disposer d'un budget citoyen accessible en termes de contenu à tout citoyen et conforme aux standards internationaux.

En vue d'améliorer le processus d'élaboration du budget citoyen, il est apparu nécessaire d'élaborer un guide pour encadrer sa production. Ledit guide a pour objectif de fournir un cadre indicatif et une méthodologie pour l'élaboration du budget citoyen au Burkina Faso. A cet effet, il permet la prise en compte des bonnes pratiques en matière de budget citoyen et

identifie les informations budgétaires devant l'alimenter tenant compte des aspirations des citoyens ainsi que les acteurs intervenant dans son processus de production.

La conception du présent guide pilotée par la Direction Générale du Budget (DGB), a connu la participation des représentants de l'Agence Nationale de la Promotion des TIC (ANPTIC) et du Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB). Il s'articule autour de deux (02) grandes parties que sont :

- Première partie : Généralités sur le budget citoyen ;
- Deuxième partie : Etapes d'élaboration du budget citoyen.

PREMIERE PARTIE : GÉNÉRALITÉS SUR LE BUDGET CITOYEN

L'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat relèvent d'un exercice technique auquel participent plusieurs acteurs. En effet, cet exercice est conduit par l'Exécutif à travers le Ministère en charge des finances, les autres départements ministériels et les Institutions.

La mise en œuvre du budget vise à fournir aux citoyens, des services publics de qualité notamment en matière de santé, d'éducation, d'eau potable, de sécurité, de logements décents, etc. dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Mais le constat montre que ces derniers ne disposent pas toujours d'informations suffisantes concernant le budget.

Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par leur faible implication dans le processus budgétaire et d'autre part, par la complexité des informations budgétaires qui ne leur permet pas de s'en approprier.

L'élaboration du budget citoyen vise ainsi à renforcer le lien de redevabilité vis-à-vis des populations et à mettre à leur disposition, des informations budgétaires facilement compréhensibles assorties d'éléments quantitatifs et qualitatifs à même de faciliter leur rôle de veille citoyenne.

I.1. Définition et objectifs du budget citoyen

I.1.1. Définition du budget citoyen

Le budget citoyen est considéré comme un document simplifié de la Loi de Finances. Il résume les principaux chiffres figurant dans cette Loi, à travers lesquels le citoyen peut déterminer la façon dont les dépenses sont réparties pour financer les services publics, ainsi que les recettes provenant de diverses sources. Il facilite la lecture et la compréhension des inscriptions budgétaires et permet de faire participer le citoyen activement au processus budgétaire.

I. 1.2. Objectifs du budget citoyen

Le budget citoyen a pour but de vulgariser les termes techniques concernant le budget de l'Etat. En d'autres termes, il transforme l'information budgétaire complexe en information plus facilement accessible au citoyen lambda. Il permet ainsi de promouvoir l'accès des

citoyens à une information budgétaire complète et pertinente. Aussi clarifie-t-il la manière dont l'Etat collecte les recettes et comment elles seront dépensées.

En outre, le budget citoyen vise à expliquer les grandes tendances budgétaires à moyen ou long terme, leurs répercussions sur la vie des citoyens, et la prise en compte des principaux indicateurs macro-économiques.

A travers le budget citoyen, le Gouvernement informe d'une part, le citoyen sur ses priorités en termes d'allocations destinées au financement des divers services publics et communique d'autre part, les principaux agrégats budgétaires relatifs aux finances publiques.

Grâce à cette forme de présentation du budget, les citoyens peuvent en avoir une vision et une compréhension plus claires, ce qui permettra une participation plus active de leur part dans l'évaluation des politiques publiques.

I.2. Dispositif institutionnel de l'élaboration du budget citoyen

Conformément à l'article 65 du décret N° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, la Direction Générale du Budget (DGB) a pour mission d'assurer l'élaboration des lois de finances annuelles initiales et rectificatives, leur exécution et l'élaboration des lois de règlement y relatives.

Outre ce décret, l'arrêté N° 2016-0202/MINEFID/SG/DGB du 14 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGB précise que c'est la Direction de la Programmation Budgétaire (DPB) qui a en charge l'élaboration des lois de finances.

Le budget citoyen étant en lien étroit avec la loi de finances initiale, la DPB est la structure chargée de piloter son élaboration.

Toutefois, afin de garantir une démarche participative, d'autres structures du MINEFID, les Ministères sectoriels et les Organisations de la Société Civile (OSC) peuvent intervenir directement ou indirectement dans le processus d'élaboration du budget citoyen.

DEUXIÈME PARTIE : LES ETAPES D'ÉLABORATION DU BUDGET CITOYEN

Le processus d'élaboration du budget citoyen débute à partir de l'élaboration du projet de loi de finances. Son contenu est actualisé au fur et à mesure des amendements issus du processus budgétaire jusqu'à l'adoption de la loi de finances.

Le processus d'élaboration du budget citoyen se déroule principalement suivant quatre (04) grandes phases à savoir :

- la phase préparatoire ;
- la phase technique ;
- la phase de validation ;
- la phase de finalisation et de publication.

II.1. La phase préparatoire

Les activités préalables nécessaires à l'élaboration du budget citoyen et qui constituent la première étape du processus portent sur :

- les activités préliminaires au sein de la structure de coordination ;
- la collecte des informations.

II.1.1. Activités préliminaires au sein de la structure de coordination (DGB)

a. Objectifs

Les activités préliminaires au sein de la DGB consistent principalement en l'élaboration de certaines parties du budget citoyen de l'année N+1 en tenant compte des informations et données disponibles. Elles permettent également d'anticiper sur la réalisation de certaines activités inhérentes à l'atelier technique d'élaboration du budget citoyen.

b. Activités ou tâches

Ces activités portent sur :

- l'élaboration du calendrier de déroulement du processus ;
- la préparation des Termes de références (TDRs) pour la tenue de l'atelier technique ;
- la préparation des lettres d'invitation à l'atelier technique.

II.1.2. Collecte des informations

a. Objectifs

La collecte des informations se fait par la DGB à travers des canevas préalablement élaborés. Elle vise à recueillir auprès des structures pourvoyeuses de données, un certain nombre d'informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la production du budget citoyen. Il

s'agit notamment des structures du MINEFID (DGI, DGTCP, DGD, DGCOOP, DGEP, DGDT, DGCMEF, DGAIE, etc.), des ministères et institutions.

b. Activités

Les principales activités portent sur :

- l'élaboration ou l'actualisation des canevas de collecte d'information ;
- la centralisation des données reçues ;

II.2. La phase technique

La phase technique, pilotée par la DGB, consiste principalement en la tenue de l'atelier technique d'élaboration du budget citoyen. Elle intervient après la phase préparatoire dont les éléments permettront de mieux conduire la production du document.

Cependant, dans le souci d'assurer une démarche participative, il peut être fait appel à toute autre structure en cas de besoin.

II.2.1. Objectifs

La phase technique a pour objectif de disposer d'un projet de budget citoyen contenant des informations quantitatives et qualitatives qui orientent le citoyen sur les objectifs budgétaires de l'année concernée.

II.2.2. Principales étapes

La phase technique intervient en trois (03) étapes :

- la première étape consiste à élaborer le projet de budget citoyen sur la base du projet de loi de finances de l'année N+1. Cela permettra de prendre en compte dans le projet de budget citoyen, un certain nombre d'informations quasi-définitives ;
- la deuxième étape consiste en l'intervention de l'infographiste. Il s'agit à cette étape, de procéder à la présentation de certaines données du budget citoyen sous forme de représentations graphiques afin de disposer d'un design adapté à l'appropriation des populations ;
- la troisième étape intervient après l'adoption du projet de loi de finances par le Parlement et consiste principalement en l'actualisation de certaines données compte tenu de leur évolution entre la transmission du projet de loi et son adoption.

II.3. La phase de validation

La phase de validation consiste à soumettre le projet de budget citoyen à l'approbation du Directeur Général du Budget.

II.4. La phase de finalisation et de publication

La phase de finalisation consiste en l'intervention de l'infographiste après la prise en compte des observations éventuelles du Directeur Général du Budget. -

La publication intervient après l'étape de la finalisation. Elle consiste en la diffusion du budget citoyen via l'ensemble des canaux identifiés à cet effet, à savoir le site web de la DGB, la radio, la télévision, les guichets de renseignements, etc.

Annexes

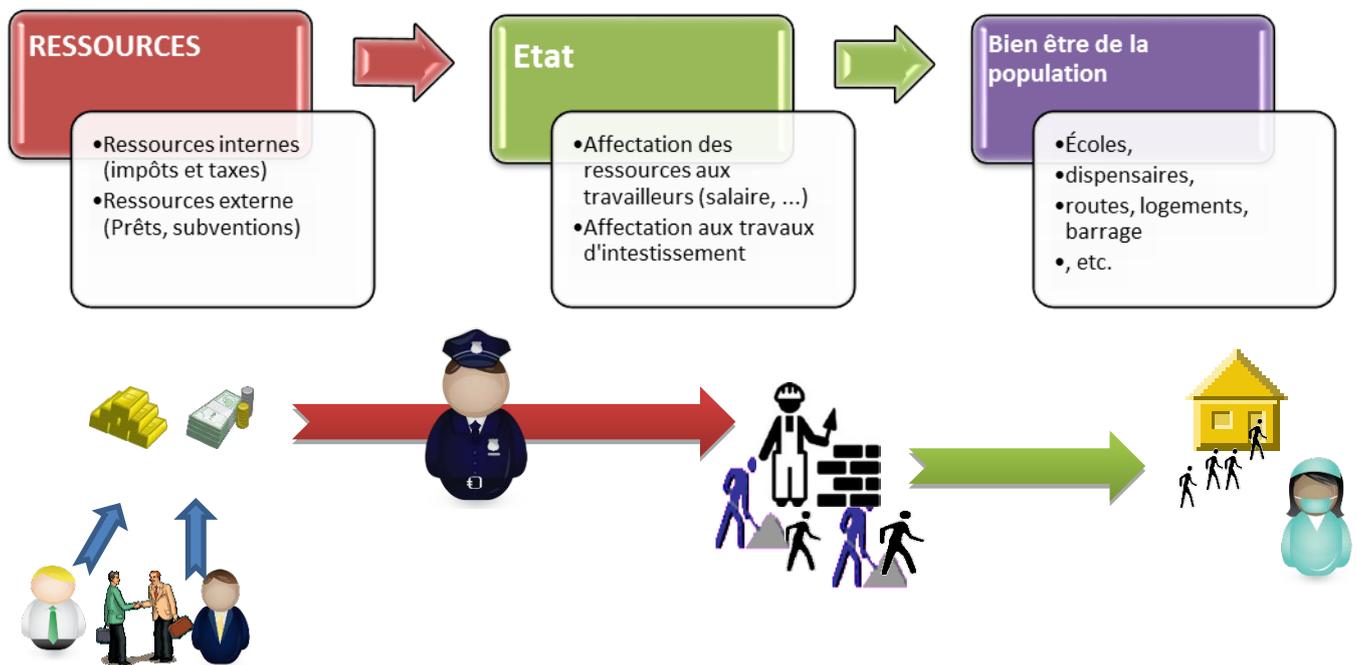
1. Calendrier d'élaboration du budget citoyen

N a	Intitulés	Structures responsables	Tâches/ activités	Période de réalisation
01	Phase préparatoire	DGB	Elaboration du calendrier de déroulement du processus	Mai N
			Préparation des TDRs pour la tenue de l'atelier technique	Mai N
02	Phase technique	DGB	Elaboration du projet de budget citoyen sur la base du projet de Loi de Finances	Octobre N
		Infographiste	Conception et insertion de graphiques et d'images dans le budget citoyen	Octobre N à Janvier N+1
		DGB	Actualisation du budget citoyen sur la base de la loi de finances adoptée par l'AN	Décembre N à Janvier N+1
03	Phase de validation	DGB	Observations, amendements et Approbation du budget citoyen	Janvier N+1
04	Phase de finalisation et de publication.	DGB	Prise en compte des amendements	Février N+1
			Publication du budget citoyen sur le site WEB de la DGB	Mars N+1

CANEVAS

Page de garde

Faire ressortir un schéma synthétique matérialisant la provenance des ressources de l'Etat (impôts, taxes, ...) pour la réalisation des investissements à l'effet d'assurer le bien-être de la population



Avant-propos

Proposer un message à la signature du Ministre en charge des finances décrivant le contexte d'élaboration du budget citoyen et les faits marquants.

Insérer la photo du MINEFID (Infographiste).

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION DES ETAPES DU PROCESSUS BUDGETAIRE ET NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES

I- QUELQUES NOTIONS DE BASE

Définir de façon simple les notions de base pour faciliter la compréhension des terminologies utilisées.

II- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN

Il s'agit de faire ressortir les textes qui encadrent l'élaboration du budget citoyen (sur les plans international, communautaire et national).

III- LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

Faire un schéma décrivant les grandes étapes d'élaboration de la loi de finances en s'inspirant du tableau ci-dessous.

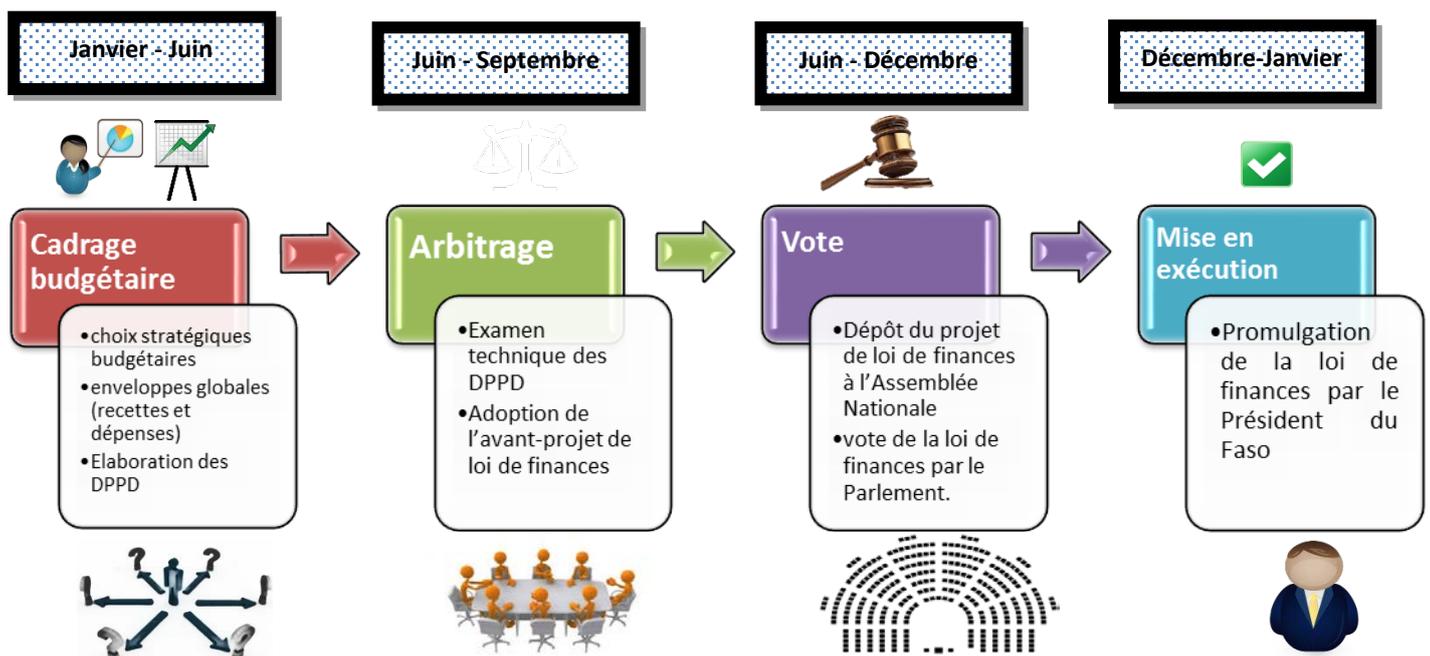


Tableau 1 : processus d'élaboration du budget

PHASES	ACTIVITES	ACTEURS	PERIODE
Cadrage budgétaire	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires	DGEP/MINEFID	Janvier– Février
	Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) et sectorielles (crédits budgétaires des ministères et institutions) à travers le cadrage budgétaire.	DGB/MINEFID	Mars-Avril
	Notification des enveloppes sectorielles aux ministères et aux institutions à travers la circulaire budgétaire.	DGB/MINEFID	Mai
	Elaboration des DPPD (avant-projets de budget) des ministères et des institutions.	Ministères sectoriels	Mai – Juin
Arbitrage	Examen technique des DPPD des ministères et des institutions.	DGB/MINEFID	Juin
	Arbitrage des DPPD des ministères et institutions par le Ministère en charge des Finances	MINEFID	Juillet
	Arbitrage de l'avant-projet de loi de finances en Conseil de ministres	Gouvernement	Septembre
	Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Gouvernement	Gouvernement	
Vote	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	SG-Gouvernement	Septembre
	Examen par la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale et vote de la loi de finances par le Parlement	Parlement	Octobre-Décembre
Mise en exécution	Promulgation de la loi de finances par le Président du Faso	Président du Faso	Décembre N- janvier N+1

IV-NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES

Enumérer de façon synthétique et compréhensible les nouvelles mesures fiscales pour l'année concernée et les matérialiser sous forme de graphique ou d'images

DEUXIEME PARTIE :
CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE N ET PRIORITES

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE N

➤ *Au plan international et régional par :*

Pour chacun des points liés au contexte international et régional, construire un graphique matérialisant la situation décrite.

Exemple de points pour l'année 2017 :

- une accélération de la croissance économique de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 3,6%, en raison principalement des bonnes perspectives de croissance dans les pays émergents et en développement ;
- une accélération progressive de l'activité économique dans les pays développés ;
- une reprise de l'activité économique dans les pays émergents et les pays en développement;
- une orientation favorable des cours de certaines matières premières telles que le pétrole et l'or et défavorable pour le coton.

➤ *Au plan national par :*

Pour chacun des points liés au contexte national, construire un graphique matérialisant la situation décrite.

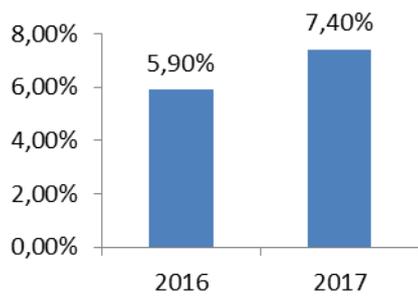
Exemple de points pour l'année 2017 :

- la série d'attentats terroristes de 2016 et 2017 ;
- une croissance de la production céréalière de 5,3% ;
- une croissance de la production cotonnière de 1,3% ;
- une hausse des exportations et des importations respectivement de 7,1% et 8,6%.

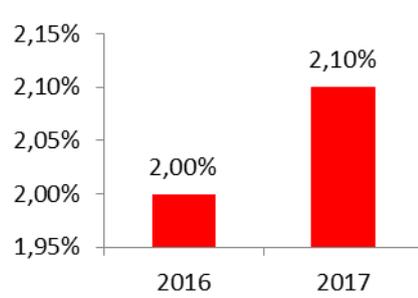
II- HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE N

Il s'agira de faire ressortir le niveau de croissance, le taux d'inflation, l'évolution des cours de certaines matières premières ainsi que la production nationale. (voir exemple ci-dessous)

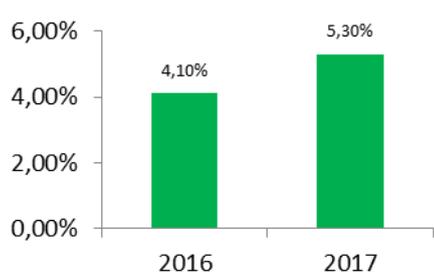
Taux de croissance



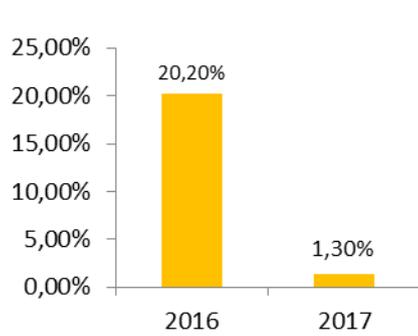
Taux d'inflation



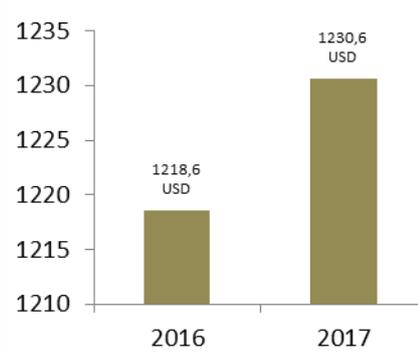
Taux de croissance de la production céréalière



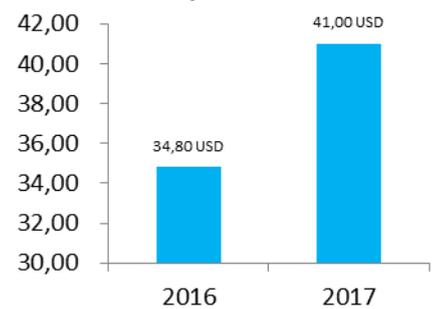
Taux de croissance de la production du coton graine



Cours de l'once d'or



Cours moyen du baril de pétrole



III- PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE N

Faire ressortir les priorités définies par le Gouvernement pour l'année concernée.

Il s'agira de représenter ces priorités par des icônes spécifiques pour les rendre plus compréhensibles et facilement perceptibles.. (voir exemple ci-dessous)

Secteurs prioritaires retenus pour l'année N



Emploi



Sécurité et Défense



Infrastructures



Justice



Agriculture



Santé et Education

Priorités du budget N

Eau potable



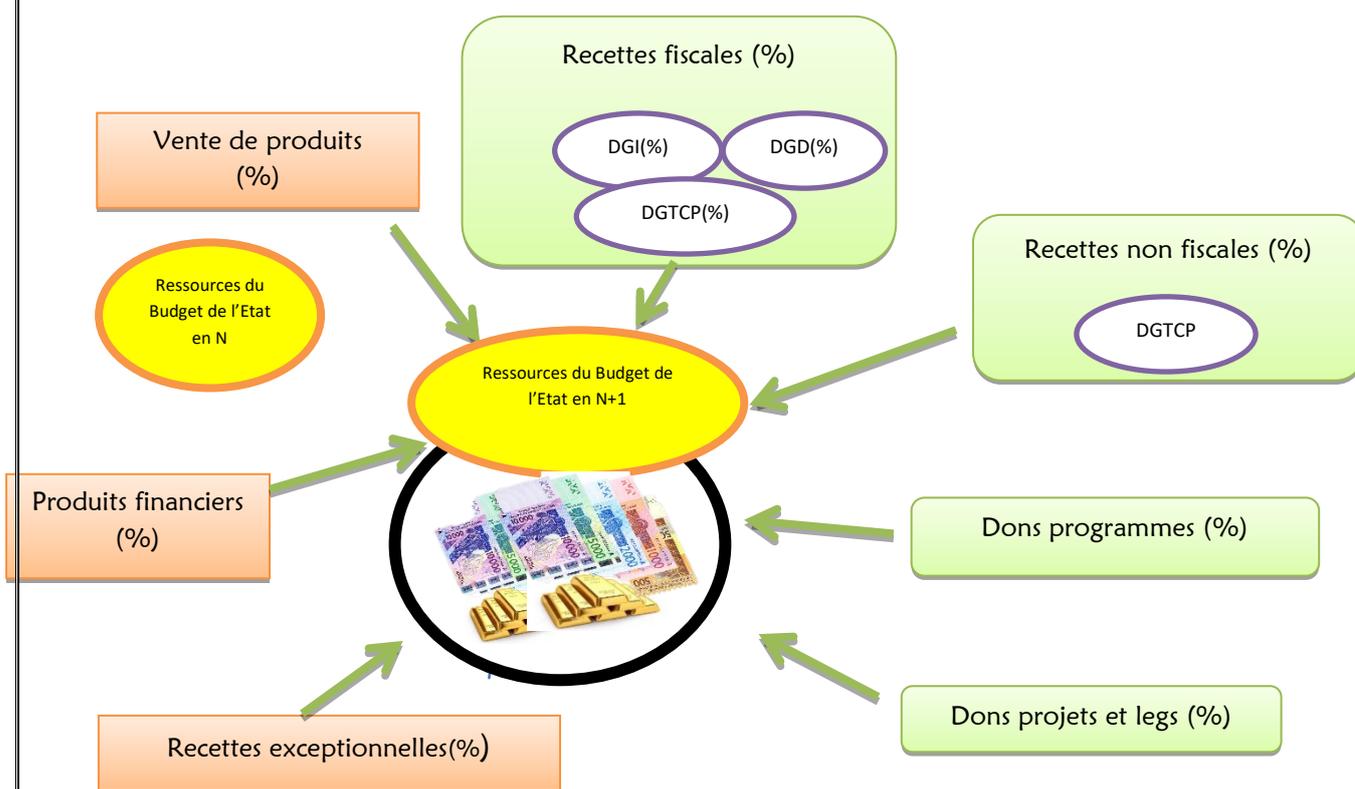
Energie



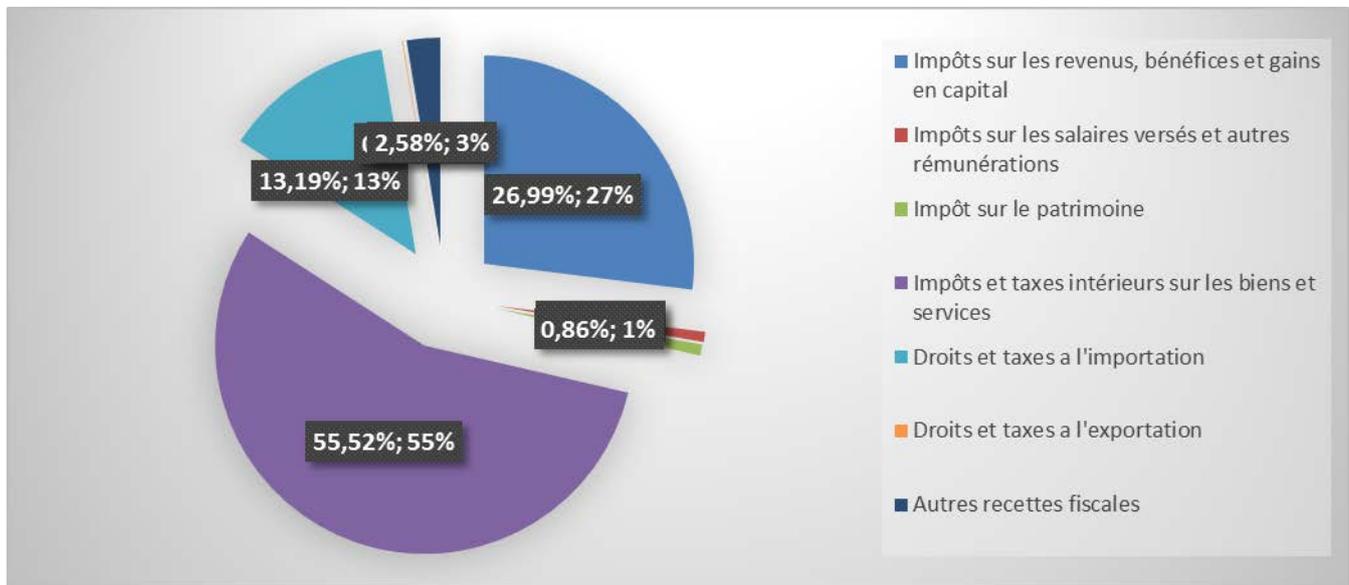
TROISIEME PARTIE :
PRESENTATION DU BUDGET DE L'ANNEE N

I- RECETTES : d'où proviennent les recettes du budget de l'Etat ?

Faire un schéma décrivant la composition des ressources en faisant ressortir le lien avec le budget de l'Etat

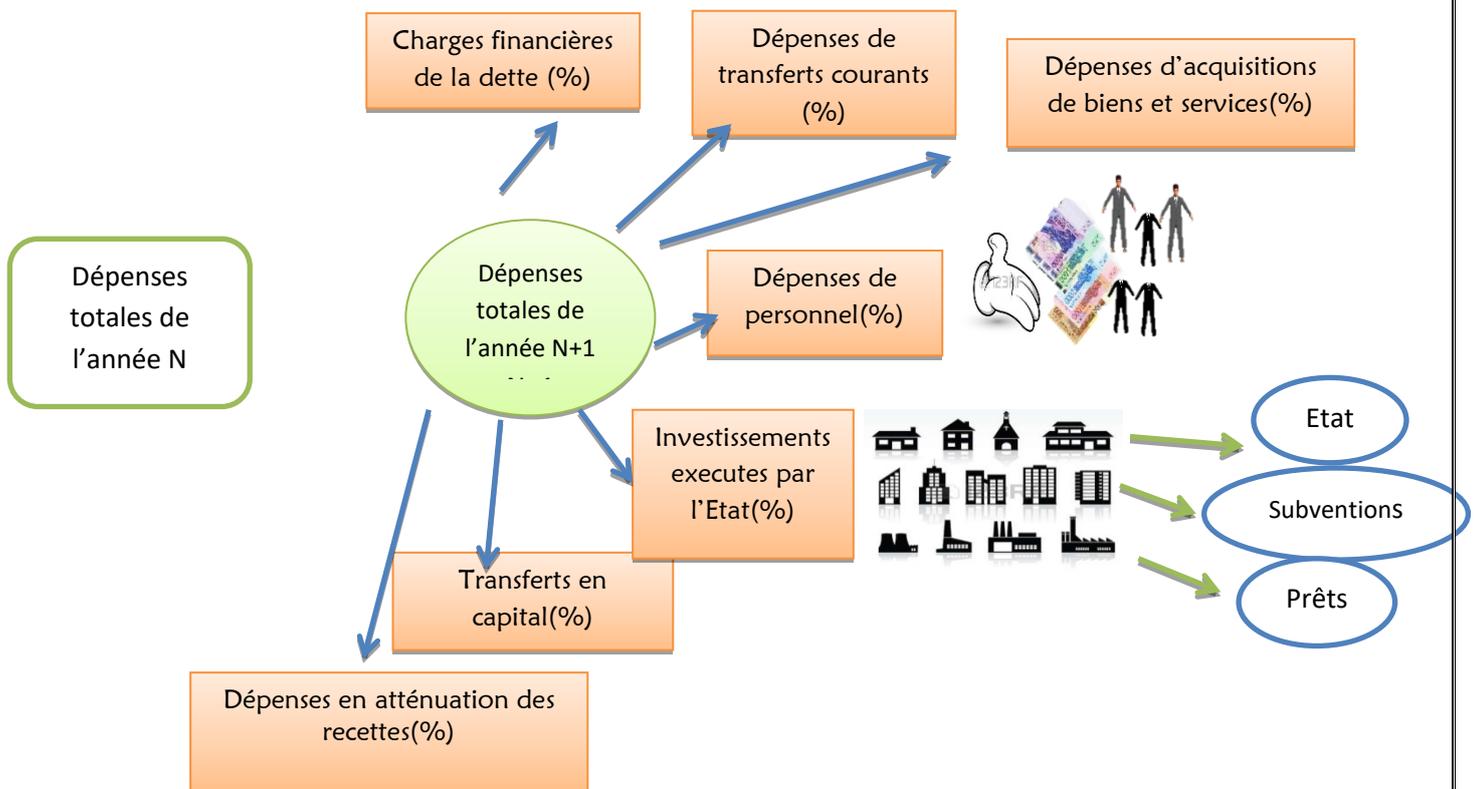


Recettes fiscales par nature d'impôts ou taxes



II- DEPENSES : A quoi servent les ressources de l'Etat ?

Faire un schéma décrivant la composition des charges de l'Etat. Pour chaque nature de dépense, trouver des symboles explicite pour les matérialiser



III- LES AGREGATS BUDGETAIRES

1- L'épargne budgétaire

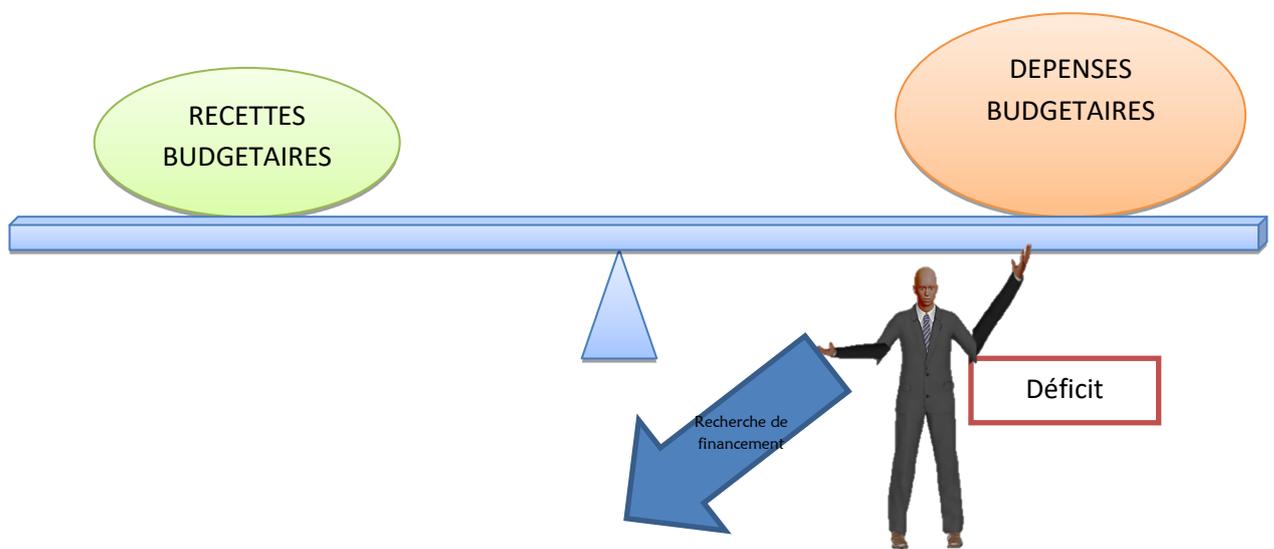
Représenter graphiquement l'épargne budgétaire.

Faire en sorte que la taille des recettes ordinaires soit la somme des tailles des dépenses courantes et de l'épargne budgétaire



2- Le déficit budgétaire ou solde budgétaire global et sources de financement

Proposer un schéma décrivant le déficit budgétaire et les potentielles sources de financement en tenant compte des niveaux de recettes et de dépenses budgétaires.



QUATRIEME PARTIE :

QUELQUES EXEMPLES D'INSCRIPTIONS SPECIFIQUES AU TITRE DE L'ANNEE N

-faire ressortir, les inscriptions spécifiques dans les secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau potable et l'assainissement, la création d'emploi et la lutte contre le chômage, l'énergie et des infrastructures ;

-faire ressortir les inscriptions budgétaires par région en faisant ressortir les allocations pour les secteurs clés de la région (éducation, santé, agriculture, eau potable et assainissement, création d'emploi et lutte contre le chômage, énergie et infrastructures).

CINQUIEME PARTIE :
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET
DE L'ANNEE N

-Faire ressortir :

- les mesures et actions prévues pour une mobilisation optimale des ressources ;
- les mesures et actions prévues pour une meilleure exécution des dépenses.

CONCLUSION

Interpeler les citoyens sur leur implication dans la mise en œuvre des actions de développement du pays (civisme fiscal, contrôle citoyen, etc.).

ANNEXES

Il s'agira d'adjoindre toute donnée nécessaire à une meilleure appropriation du budget citoyen.

1. Tableau récapitulatif des ressources transférées aux Collectivités Territoriales
2. Tableau récapitulatif sur la dette publique
3. Tableau des réalisations des infrastructures dans certains secteurs en N-2
4. Tableau de répartition des infrastructures par grand domaine

INFORMATIONS UTILES

- Situation géographique de la DGB

La Direction Générale du Budget est située dans l'enceinte du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement sise Avenue du 11 décembre face à la télévision nationale.

Faire un schéma indiquant l'itinéraire pour arriver à la DGB

- Numéros utiles :

- Secrétariat du Directeur Général du Budget : 25 32 44 64
- Direction de la Programmation Budgétaire : 25 49 01 46
- Direction de la Solde : 25 32 44 15
- Direction de l'Exécution Budgétaire : 25 32 65 11
- Direction de l'informatisation et des Statistiques Budgétaires : 25 30 85 43
- Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité : 25 32 45 91
- Direction des Réformes Budgétaires :

- Courriel : WWW.DGB.GOV.BF